

VINCI CONSTRUCTION 2004

COMPTES CONSOLIDÉS



BILAN CONSOLIDÉ au 31 décembre 2004

en milliers d'euros

ACTIF					
	NOTES	EXERCICE 2004			EXERCICE 2003
		Montant brut	Amort. prov.	Montant net	
Immobilisations incorporelles	2	135 440	95 722	39 718	41 551
Écarts d'acquisition	3	324 882	188 596	136 286	146 740
Immobilisations corporelles	4	1 849 839	1 111 542	738 297	731 569
Immobilisations financières :					
– Titres de participation	5	77 535	39 001	38 534	32 085
– Titres mis en équivalence		13 949		13 949	13 982
– Créances LT productrices d'intérêts	12	27 821	262	27 559	9 069
– Autres immobilisations financières	6	61 593	5 208	56 385	37 812
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		2 491 059	1 440 331	1 050 728	1 012 808
Stocks et travaux en cours	7-8	238 957	10 512	228 445	180 622
Clients et autres créances d'exploitation	8	4 087 190	271 174	3 816 016	3 650 041
Créances financières à court terme	9-12	1 262 729	2 171	1 260 558	1 000 180
Valeurs mobilières de placement	9-12	198 610	10	198 600	259 522
Disponibilités	12	457 063		457 063	289 881
TOTAL ACTIF CIRCULANT		6 244 549	283 867	5 960 682	5 380 246
TOTAL ACTIF		8 735 608	1 724 198	7 011 410	6 393 054

en milliers d'euros

PASSIF			
	NOTES	EXERCICE 2004	EXERCICE 2003
Capital		148 806	148 806
Primes		54 333	54 333
Réserves consolidées part du groupe		332 873	265 022
Résultat de l'exercice part du groupe		219 812	179 367
Acompte sur dividende		(79 983)	(79 983)
CAPITAUX PROPRES		675 841	567 545
Intérêts minoritaires	10	100 782	101 159
Subventions		79	83
Provisions pour risques et charges	11	879 996	845 065
Dettes financières à long et moyen terme			
– Emprunts obligataires et participatifs	12	7 648	2 376
– Autres emprunts à plus d'un an	12	199 659	225 504
TOTAL DES CAPITAUX PERMANENTS		1 864 005	1 741 732
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	8	4 792 558	4 329 373
Dettes financières à court terme	12	354 847	321 949
TOTAL PASSIF CIRCULANT		5 147 405	4 651 322
TOTAL PASSIF		7 011 410	6 393 054

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

au 31 décembre 2004

en milliers d'euros

	NOTES	EXERCICE 2004	EXERCICE 2003
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires	13	7 816 307	7 249 449
Autres produits	14	437 013	475 821
PRODUITS D'EXPLOITATION		8 253 320	7 725 270
Charges d'exploitation (*) (**)	15	(7 734 961)	(7 287 335)
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION		518 359	437 935
Amortissements et provisions	15	(182 121)	(226 016)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		336 238	211 919
Résultat du financement		8 892	3 696
Résultat de change net		2 978	6 154
Autres produits et charges financiers nets		14 973	5 521
RÉSULTAT FINANCIER	16	26 843	15 371
RÉSULTAT COURANT		363 081	227 290
Produits et charges exceptionnels		(44 497)	4 654
Amortissements et provisions exceptionnels		22 750	3 017
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	17	(21 747)	7 671
Charge nette d'impôts	18	(99 260)	(28 362)
RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS INTEGRÉES AVANT AMORTISSEMENT DES ÉCARTS D'ACQUISITION		242 074	206 599
Amortissement des écarts d'acquisition		(16 101)	(15 141)
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES		225 973	191 458
Résultat des sociétés mises en équivalence		1 653	1 791
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		227 626	193 249
Part des minoritaires		(7 814)	(13 882)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		219 812	179 367
Nombre d'actions		18 600 811	18 600 811
RÉSULTAT PAR ACTION (EN EUROS)		11,82	9,64

(*) et transferts de charges d'exploitation.

(**) y compris participation des salariés.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

en milliers d'euros

	31.12.2004	31.12. 2003
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Excédent brut d'exploitation	518 359	437 935
Opérations financières, exceptionnelles et dépréciations d'actifs circulants	11 720	(42 773)
Impôts et participation	(93 237)	(74 734)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (hors dividendes reçus des sociétés mises en équivalence)	436 842	320 428
Variation nette du besoin en fonds de roulement	267 125	(637)
TOTAL (I)	703 967	319 791
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Investissements industriels	(213 968)	(211 400)
Cessions d'immobilisations	37 417	56 727
Investissements industriels nets	(176 551)	(154 673)
Investissements financiers	(27 647)	(9 578)
Cessions de titres	25 852	33 368
Investissements financiers nets	(1 795)	23 790
Variation des autres immobilisations financières	(15 886)	21 243
TOTAL (II)	(194 232)	(109 640)
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentations de capital des filiales souscrites par des tiers	115	
Dividendes distribués par VINCI Construction	(117 187)	(97 654)
Dividendes versés aux actionnaires des filiales	(2 142)	(7 548)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	661	1 628
Autres dettes à long terme	(15 926)	2 288
TOTAL (III)	(134 479)	(101 286)
TOTAL DES FLUX DE L'EXERCICE (I + II + III)	375 256	108 865
Trésorerie excédentaire nette début de période	1 008 823	907 548
Effet de change, de périmètre et divers	(2 453)	(7 590)
Trésorerie excédentaire nette fin de période	1 381 626	1 008 823

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2004

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en milliers d'euros

Capitaux propres part du groupe	Capital social	Primes et réserves	Acompte sur dividendes	Différences de conversion	Résultat	Total
Au 31 décembre 2002	148 806	278 423	(59 522)	(8 924)	143 085	501 868
Affectation du résultat		83 563	59 522		(143 085)	
Distribution de dividendes		(17 671)				(17 671)
Acompte sur dividendes			(79 983)			(79 983)
Différences de conversion et écart de réévaluation		(257)		(8 995)		(9 252)
Changement de méthodes comptables		(6 784)				(6 784)
Résultat de l'exercice part du groupe					179 367	179 367
Au 31 décembre 2003	148 806	337 274	(79 983)	(17 919)	179 367	567 545
Affectation du résultat		99 384	79 983		(179 367)	
Distribution de dividendes		(37 204)				(37 204)
Acompte sur dividendes			(79 983)			(79 983)
Différences de conversion et écart de réévaluation		(2 234)		(510)		(2 744)
Variations de périmètre et autres flux		8 415				8 415
Résultat de l'exercice part du groupe					219 812	219 812
Au 31 décembre 2004	148 806	405 635	(79 983)	(18 429)	219 812	675 841

Conformément à la recommandation du CNC n° 2003- R .01 du 1^{er} avril 2003 et à la recommandation de la COB du 28 octobre 2003 relative à l'arrêté des comptes 2003, VINCI Construction a comptabilisé dans ses comptes au 31 décembre 2003 une provision correspondant aux engagements relatifs aux médailles du travail. L'incidence de ce changement de méthode a été comptabilisé en capitaux propres dès l'ouverture, pour son montant net d'impôt, soit 6,8 millions d'euros.

1. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Principes généraux

Les comptes consolidés de VINCI Construction, intégrés dans les comptes consolidés de VINCI, sont établis conformément au règlement n° 99-02 du Comité de réglementation comptable du 29 avril 1999 relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales et entreprises.

Application des nouveaux règlements adoptés par le Comité de réglementation comptable

Le Comité de réglementation comptable a adopté les règlements n°s 2002-10 et 2003-07 sur les amortissements et les dépréciations d'actifs et le règlement n° 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Ces nouveaux règlements seront applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005, une application anticipée étant possible sur l'exercice 2004. VINCI Construction n'a pas anticipé l'application de ces nouveaux règlements dans ses comptes au 31 décembre 2004.

1. 1. MÉTHODES ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que les filiales de chiffre d'affaires inférieur, lorsque leur impact est significatif sur les états financiers du groupe. Les sociétés sur lesquelles VINCI Construction exerce un contrôle majoritaire sont consolidées par intégration globale. Celles sur lesquelles VINCI Construction exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. La consolidation selon la méthode de l'intégration proportionnelle a été retenue pour les sociétés en participation qui représentent une quote-part de chiffre d'affaires et un bilan significatifs pour le groupe, ainsi que pour les sociétés communautaires d'intérêt dans lesquelles VINCI Construction exerce un contrôle conjoint. Les autres sociétés en participation sont consolidées selon la méthode de l'intégration semi-proportionnelle consistant à comptabiliser en compte de résultat la quote-part de chiffre d'affaires et de charges revenant au groupe tout en maintenant au bilan les comptes courants d'associés. Le périmètre de consolidation se décompose, par méthode de consolidation, de la façon suivante :

	France	Étranger	Total
Intégration globale	230	199	429
Intégration proportionnelle	37	135	172
Mise en équivalence	4	16	20
Total	271	350	621

La société Wiemer und Trachte est consolidée par mise en équivalence.

Principales variations de périmètre

Cession pour un montant de 22,8 millions d'euros (28 millions de dollars) de la filiale SKE Support Services Inc, spécialisée dans le secteur des services à l'armée américaine.

1. 2. TRAITEMENT COMPTABLE DES OPÉRATIONS

D'APPORT RÉALISÉES DANS LE CADRE DES OPÉRATIONS

DE RÉORGANISATION DU PÔLE CONSTRUCTION

DU GROUPE VINCI

Le règlement CRC 99-02 prévoit que le coût d'acquisition et la valeur d'entrée des actifs et passifs identifiables dans les comptes consolidés sont évalués à leur juste valeur.

Durant l'exercice 2001, des entités sont entrées dans le périmètre de consolidation de VINCI Construction par le biais d'opérations d'apport réalisées dans le cadre des opérations de réorganisation du pôle Construction du groupe VINCI.

Il a été décidé de comptabiliser, dans les comptes de VINCI Construction, les entités entrées dans le périmètre à la valeur comptable des actifs et des passifs de celles-ci dans les comptes consolidés de VINCI, après avoir tenu compte, le cas échéant, des impôts différés et des provisions pour indemnités de fin de carrière. Les écarts apparaissant entre la juste valeur du coût d'acquisition des titres, telle qu'utilisée dans les traités d'apport pour la fixation des parités, et ces valeurs ont été inscrites en capitaux propres pour un montant de 120,9 millions d'euros.

Cette dérogation à l'application des prescriptions comptables prévues par le règlement CRC 99-02 a été effectuée conformément à l'article L123-14 du nouveau Code de commerce, afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat du groupe VINCI Construction et d'assurer une cohérence avec les comptes consolidés publiés par VINCI en traitant ces apports comme des opérations internes au groupe.

1. 3. CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS ET ÉTABLISSEMENTS À L'ÉTRANGER

Les états financiers des sociétés et établissements étrangers consolidés sont convertis suivant la méthode du cours de clôture :

- tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- les produits et charges (y compris les dotations aux amortissements et provisions) sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de conversion sont affectés à un compte intitulé «Différences de conversion» inclus dans les réserves consolidées.

1. 4. ÉLÉMENTS LIBELLÉS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les éléments du bilan consolidé libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Seules les pertes de change latentes qui en résultent sont comptabilisées dans les résultats de l'exercice. Le groupe n'a pas opté pour la méthode préférentielle, qui consiste à comptabiliser les pertes et gains de change latents conséquents à la conversion.

1. 5. INSTRUMENTS FINANCIERS ET DE CHANGE

Dans le cadre de la gestion de son risque de change sur les opérations commerciales, le groupe a recours à des instruments financiers dérivés, dont principalement les achats et ventes à terme de devises.

Lorsque les contrats de change sont qualifiés de couverture, les profits et pertes sur ces contrats sont comptabilisés dans la même période que l'élément couvert.

Dans le cas contraire, lorsque la valeur de marché est inférieure à la valeur initiale du contrat, la moins-value latente est comptabilisée sous forme de provision pour risque et/ou provision pour dépréciation.

Les activités de VINCI Construction dans le monde sont réalisées par des filiales étrangères qui opèrent essentiellement dans leur propre pays. Dans la mesure du possible, les contrats facturés en devises donnent lieu à des dépenses dans la même devise. Cela concerne particulièrement les chantiers exécutés à l'étranger, dont la part des dépenses de sous-traitance et de fournitures en monnaie locale est

prépondérante sur la part des dépenses en euros. En conséquence, l'exposition du groupe au risque de change sur les opérations commerciales est peu importante.

1. 6. ÉCARTS D'ACQUISITION

Le principe est d'affecter les écarts de première consolidation, représentant la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part des capitaux propres correspondant à la date d'acquisition, aux différents éléments actifs et passifs du bilan de la société acquise.

Le solde non affecté est porté à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique «Écarts d'acquisition» et amorti sur une durée n'excédant pas vingt ans, sauf cas particuliers justifiant un amortissement accéléré.

Les écarts d'acquisition n'excédant pas 150 000 euros sont amortis totalement dans l'année.

1. 7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Immobilisations incorporelles

(frais d'établissement, fonds commercial, concessions, brevets, logiciels...)

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les terrains, bâtiments et équipements sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pratiqués sont déterminés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation prévue. Les durées correspondent aux durées de vie habituellement retenues dans la profession, à savoir :

Immeubles	20 à 30 ans
Matériels de travaux publics	3 à 10 ans
Véhicules	3 à 5 ans
Agencements	5 à 10 ans
Mobiliers et matériel de bureau	3 à 10 ans

Opérations de location-financement et de location simple

Les immobilisations faisant l'objet de contrats de location sont comptabilisées comme des acquisitions dès lors que les conditions du contrat correspondent à celles de contrats de location-financement (*capital lease*). Les contrats de location-financement sont des contrats par lesquels le bailleur cède au preneur, en échange d'un paiement, le droit d'utiliser un actif pour une période déterminée, le bailleur transférant au locataire la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété de l'actif.

Les immobilisations concernées sont alors présentées à l'actif pour leur coût historique et amorties selon les mêmes durées que les biens équivalents détenus en pleine propriété ou remis en jouissance.

Les contrats de location ne présentant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont enregistrés comme des contrats de location opérationnelle (*operating lease*), seuls les loyers étant enregistrés en résultat.

1. 8. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

La valeur brute des titres de participation non consolidés correspond à leur coût d'acquisition. Si cette valeur est supérieure à la valeur d'usage, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

La valeur d'usage des titres de participation est fondée sur la quote-part des capitaux propres des entreprises concernées, éventuellement rectifiée, pour les sociétés récemment acquises, pour tenir compte de l'intérêt de ces sociétés et de leurs perspectives de plus-values d'actifs et de développement.

Les prêts à long terme ne sont pas actualisés et demeurent au bilan pour leur valeur nominale.

1. 9. PROVISIONS POUR AVANTAGES AU PERSONNEL

Engagements de retraites

Les engagements pour retraites concernant les indemnités de fin de carrière et les régimes de retraite complémentaire sont provisionnés au bilan à la fois pour le personnel en activité et pour le personnel retraité. Ces engagements sont évalués selon la méthode actuarielle prospective dite «des crédits projetés».

Les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements sont amortis sur l'espérance de durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime.

Concernant les filiales autonomes, les engagements de retraites font l'objet de provisions en fonction des réglementations locales en vigueur.

En revanche, les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière des ouvriers du bâtiment, qui font l'objet d'une cotisation à un régime de prévoyance, sont enregistrés en résultat au fur et à mesure des cotisations appelées.

Autres avantages au personnel

Les engagements relatifs aux médailles du travail sont provisionnés au bilan. Cette provision est calculée sur la base des salariés présents dans le groupe à la date de clôture. Elle est évaluée selon la méthode actuarielle progressive (dite «des unités de crédits projetées»), en retenant l'ensemble des échelons des médailles.

1. 10. DÉGAGEMENT DU RÉSULTAT

Le groupe comptabilise le résultat de ses contrats à long terme selon la méthode de l'avancement définie par le règlement CRC 99-08. Sauf exception justifiée et pour les chantiers de BTP d'un montant unitaire de chiffre d'affaires inférieur à 10 millions d'euros en quote-part, il est considéré que le résultat réalisé au stade est représentatif du résultat à l'avancement.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est constituée quelle que soit la méthode, après prise en compte, le cas échéant, de droits à recette complémentaire ou à réclamation estimés de manière raisonnable.

1. 11. RÉSULTAT SUR CESSIONS DE MATÉRIELS DE CHANTIER

Le résultat sur cessions de matériels de chantier est inscrit dans le poste «Autres produits d'exploitation».

1. 12. FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges l'année même de leur engagement.

1. 13. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés sont constatés sur l'ensemble des différences temporaires et sont déterminés selon la méthode du report variable.

Les impôts différés actifs résultant de ces différences temporaires ne sont pris en compte qu'à hauteur de leur probabilité d'imputation sur des bénéfices fiscaux futurs.

Cette probabilité est appréciée à la clôture de l'exercice en fonction des prévisions fiscales.

Conformément aux règles en vigueur, il n'est pas constaté

de fiscalité différée sur les provisions comptabilisées à l'intérieur du groupe portant sur des filiales consolidées.

1. 14. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les jetons de présence versés aux administrateurs de VINCI Construction au cours de l'exercice 2004 s'élèvent à 21 350 euros.

Les rémunérations des membres du comité de direction, pour la part supportée par VINCI Construction, ont représenté un montant de 2 343 108 euros en 2004.

2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES

en milliers d'euros

	31.12.2003				31.12.2004
		Augmentation	Diminution	Ecart conv. et autres variations de périmètre	
Valeur brute	131 679	9 447	(1 488)	(4 198)	135 440
Amortissements et provisions	(90 128)	(9 406)	1 678	2 134	(95 722)
TOTAL VALEUR NETTE	41 551	41	190	(2 064)	39 718

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des fonds de commerce.

3. ÉCARTS D'ACQUISITION

en milliers d'euros

	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Écarts d'acquisition au début de l'exercice	324 483	(177 743)	146 740
Écarts d'acquisition constatés dans l'exercice	5 611		5 611
Dotations aux amortissements de l'exercice		(16 101)	(16 101)
Ecart de conversion et autres	(5 212)	5 248	36
TOTAL	324 882	(188 596)	136 286

Les principaux écarts d'acquisition en valeur nette à la clôture sont :

	Valeur nette
SOGEA HOLDINGS UK	71 830
VINCI PLC	12 351
Rosser & Russell Building Services LTD	6 173

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES

4. 1. VARIATION DE L'EXERCICE

en milliers d'euros

	31.12.2003			31.12.2004
		Augmentation	Diminution	Ecart conv. et autres variations de périmètre
Valeur brute	1 778 022	204 666	(141 226)	8 377
Amortissements et provisions	(1 046 453)	(181 684)	124 214	(7 619)
TOTAL VALEUR NETTE	731 569	22 982	(17 012)	758
				738 297

4. 2. RÉPARTITION PAR NATURE

en milliers d'euros

	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Terrains	48 217	(4 111)	44 106
Constructions	210 261	(79 987)	130 274
Installations techniques, matériel	1 418 759	(918 613)	500 146
Mobilier de bureau, informatique, agencement	141 666	(104 100)	37 566
Immobilisations du domaine concédé	10 324	(4 731)	5 593
Immobilisations en cours	20 612		20 612
TOTAL VALEUR NETTE	1 849 839	(1 111 542)	738 297

4. 3. INVESTISSEMENTS DE L'EXERCICE

en milliers d'euros

	31.12.2004
Terrains	1 279
Constructions	25 906
Installations techniques, matériel	119 363
Matériel de transport	20 609
Mobilier de bureau, informatique, agencement	18 025
Immobilisations du domaine concédé	34
Immobilisations en cours	19 450
TOTAL INVESTISSEMENTS	204 666

5. TITRES DE PARTICIPATION

en milliers d'euros

	31.12.2003	31.12.2004
Valeur brute	89 473	77 535
Amortissements et provisions	(57 388)	(39 001)
TOTAL VALEUR NETTE	32 085	38 534
RÉPARTITION PAR DIVISION		
GTM Construction	6 238	11 035
VINCI Construction Holding	7 435	7 426
Sogea Construction	5 704	6 714
Compagnie d'Entreprises CFE	6 210	6 053
VINCI Construction Filiales Internationales	3 154	3 819
Freyssinet International	1 446	2 443
VINCI Construction Grands Projets	1 898	1 044
TOTAL	32 085	38 534

Cette rubrique comprend les titres des sociétés non consolidées contrôlées par le groupe sans incidence significative sur l'activité ou le résultat du groupe.

Au 31 décembre 2004, les principales sociétés non consolidées sont :

en milliers d'euros

	% détention	Valeur nette
SCI Clichy	100	4 365
SM Entreprise	100	2 500
Doris Engineering	14	1 702
ETCR	100	1 205
Advitam	47	1 144
STE Établissement Barthere	100	974
Dumez Atlantique	100	915
Solomat	100	900
Chateau du Rouvray SCI	100	887
PY Sogethai	75	770
Dumez Produits Nationaux	100	762
Dumez Réunion	100	762
Garonne Networks (ex-Soges)	70	735
CTPR Canalisation et Travaux Publics	100	700
Compagnie de Travaux et Revêtements Spéciaux	100	669
Sogea Networks	100	600
Seeg	1	583
VINCI Construction SI	100	510
Dumez GTM SA	100	500
Barbe	100	469

6. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES NETTES

Ce poste regroupe les prêts et créances à long terme de caractère financier ainsi que les dépôts et cautionnements.

en milliers d'euros			
	31.12.2003	Variation	31.12.2004
Dépôts et autres immobilisations financières	36 433	17 228	53 661
Autres titres immobilisés	1 379	1 345	2 724
TOTAL VALEUR NETTE	37 812	18 573	56 385

7. STOCKS ET TRAVAUX EN COURS NETS

Le poste «Stocks et travaux» en cours à la clôture est constitué de stocks de matériels, de pièces de rechange.

en milliers d'euros			
	31.12.2003		31.12.2004
Stocks	85 136		168 025
Travaux en cours	95 486		60 420
TOTAL VALEUR NETTE	180 622		228 445

8. BESOIN (EXCÉDENT) EN FONDS DE ROULEMENT

en milliers d'euros			
	31.12.2003		31.12.2004
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	180 622		228 445
Créances d'exploitation	3 849 569		4 087 190
Provisions sur créances d'exploitation	[199 528]		(271 174)
STOCKS ET CRÉANCES D'EXPLOITATION (I)	3 830 663		4 044 461
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	4 329 373		4 792 558
DETTES D'EXPLOITATION (II)	4 329 373		4 792 558
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (I – II)	[498 710]		(748 097)

9. CRÉANCES FINANCIÈRES À COURT TERME ET AUTRES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

en milliers d'euros			
	31.12.2003		31.12.2004
Valeurs mobilières de placement	259 522		198 600
Autres créances financières à court terme	1 000 180		1 260 558
TOTAL VALEUR NETTE	1 259 702		1 459 158

Le poste «Valeurs mobilières de placement» est composé pour l'essentiel des titres de créances négociables, parts de fonds communs de placement ou SICAV de trésorerie. Leur valeur comptable correspond à leur valeur sur le marché. Les autres créances financières sont constituées, à hauteur de 1 243 795 milliers d'euros, d'un placement auprès de la société mère VINCI, rémunéré à des conditions proches de celles du marché.

10. INTÉRÊTS MINORITAIRES

Au cours de l'exercice, les intérêts minoritaires ont évolué comme suit :

en milliers d'euros		
	31.12.2003	31.12.2004
SOLDE DE DÉBUT DE PÉRIODE	106 476	101 159
Dividendes distribués	(7 548)	(2 142)
Variations de périmètre et divers	(10 653)	(4 706)
Écarts de conversion	(998)	(1 343)
Part des minoritaires dans les résultats de l'exercice	13 882	7 814
SOLDE DE FIN DE PÉRIODE	101 159	100 782

11. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

en milliers d'euros					
	31.12.2003				31.12.2004
		Variations de périmètre et divers	Dotations	Reprises	Reprises non utilisées
Garanties données aux clients	202 424	(3 091)	81 186	29 357	17 948
Pertes à terminaison	159 241	(15 289)	73 476	112 094	5 684
Litiges	153 597	17 321	73 600	40 821	15 049
Autres provisions	203 459	1 301	64 817	48 276	6 118
Provisions à caractère d'exploitation	718 721	242	293 079	230 548	44 799
Provisions à caractère financier	6 818	398	5 559	2 806	
Provisions à caractère exceptionnel	119 526	2 407	55 070	34 547	9 124
TOTAL GÉNÉRAL	845 065	3 047	353 708	267 901	53 923

Le poste «Garanties données aux clients» comprend les provisions pour service après-vente couvrant les obligations des entreprises du groupe dans le cadre des garanties contractuelles légales décennales et biennales sur les chantiers. Elles sont estimées de manière statistique selon les observations de dépenses des années précédentes ou de manière individuelle sur la base des désordres identifiés.

Les provisions pour pertes à terminaison concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire établi en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels.

Les provisions pour litiges et autres risques d'exploitation concernent, pour l'essentiel, les provisions pour litiges clients dont l'instruction excède généralement la durée de l'exercice.

Le poste «Provisions à caractère exceptionnel» concerne des provisions destinées à couvrir des risques de caractère non récurrent, notamment des coûts de restructuration, et des risques relatifs à des contentieux de caractère exceptionnel.

12. EXCÉDENT FINANCIER

Le groupe présente à la fin de l'exercice une trésorerie nette excédentaire de 1 381 626 milliers d'euros, qui s'analyse comme suit :

en milliers d'euros	31.12.2003	31.12.2004
Créances financières à long terme	9 069	27 559
TOTAL DES CRÉANCES FINANCIÈRES À LONG TERME	9 069	27 559
Autres emprunts et dettes financières - Part à + 1 an	(227 880)	(207 307)
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES À LONG ET MOYEN TERME	(227 880)	(207 307)
Part à - 1 an des dettes financières à long terme	(183 412)	(120 497)
Découverts bancaires et autres dettes financières à court terme	(138 537)	(234 350)
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	(540 760)	(534 595)
Valeurs mobilières de placement	259 522	198 600
Créances financières à court terme	1 000 180	1 260 558
Disponibilités	289 881	457 063
POSITION FINANCIÈRE NETTE	1 008 823	1 381 626

13. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires consolidé exclut les produits et prestations divers, ainsi que les prestations aux sociétés non consolidées, qui sont reclassés en autres produits d'exploitation. Par ailleurs, l'évolution du chiffre d'affaires prend également en compte l'effet des variations de périmètre. Elle s'analyse comme suit :

en millions d'euros	31.12.2003	31.12.2004
Chiffre d'affaires de l'exercice	7 249	7 816
dont :		
- chiffre d'affaires des sociétés entrantes		(64)
- chiffre d'affaires des sociétés sortantes	(27)	-
- effet de change	(12)	-
CHIFFRE D'AFFAIRES À PÉRIMÈTRE CONSTANT	7 210	7 752

À structure et taux de change constants, le chiffre d'affaires enregistre une forte progression d'environ 8 % par rapport à l'exercice précédent.

en millions d'euros

	31.12.2003	31.12.2004
RÉPARTITION PAR DIVISION		
Sogea Construction	2 132	2 344
GTM Construction	1 582	1 825
VINCI Construction Filiales Internationales	992	1 088
VINCI Construction UK	709	751
Compagnie d'Entreprises CFE	793	864
VINCI Construction Grands Projets	669	547
Freyssinet International	421	460
Éliminations intra-groupe	(49)	(63)
TOTAL	7 249	7 816
RÉPARTITION PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE (PAR DESTINATION)		
France (y compris DOM-TOM)	4 217	4 719
Europe hors France	2 185	2 297
Afrique	408	433
Asie	154	105
Amérique	222	171
Moyen-Orient	18	33
Océanie	45	58
TOTAL	7 249	7 816
RÉPARTITION PAR MÉTIER		
Bâtiment	3 032	3 406
Génie civil	2 706	2 882
Travaux hydrauliques	562	635
TP Environnement	397	105
Facility Management et autres services	220	305
Routes	232	325
Prestations de services et autres	100	158
TOTAL	7 249	7 816

14. AUTRES PRODUITS

en milliers d'euros

	31.12.2003	31.12.2004
Résultat sur opérations en commun	(391)	3 367
Subventions d'exploitation	1 378	2 519
Autres produits de gestion	474 834	431 127
TOTAL	475 821	437 013

Le poste «Autres produits de gestion» concerne les produits non directement liés à l'activité tels que la location de matériels, les remboursements d'assurances, les ventes de marchandises, etc.

15. CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation, d'un montant global de 7 734 961 milliers d'euros, s'analysent de la manière suivante :

en milliers d'euros

	31.12.2003	31.12.2004
Achats consommés	(1 817 666)	(1 980 518)
Sous-traitance	(2 265 757)	(2 448 184)
Frais de personnel	(1 693 248)	(1 785 785)
Impôts et taxes	(76 614)	(85 272)
Autres services extérieurs et autres charges d'exploitation	(1 434 050)	(1 435 202)
TOTAL	(7 287 335)	(7 734 961)

Les dotations nettes aux amortissements et provisions d'exploitation se décomposent ainsi :

en milliers d'euros

	31.12.2003	31.12.2004
DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
Immobilisations incorporelles	(4 803)	(9 043)
Immobilisations corporelles	(173 783)	(176 847)
Immobilisations du domaine concédé	(192)	(205)
TOTAL	(178 778)	(186 095)
DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS		
Dépréciations d'actifs circulants	(2 891)	21 704
Risques et charges d'exploitation	(44 347)	(17 730)
TOTAL	(47 238)	3 974
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	(226 016)	(182 121)

16. RÉSULTAT FINANCIER

Il s'analyse de la façon suivante :

en milliers d'euros

	31.12.2003	31.12.2004
Résultat du financement	3 696	8 892
Dividendes	2 170	2 392
Résultat de change net	6 154	2 978
Autres charges et produits financiers nets	3 351	12 581
TOTAL	15 371	26 843

17. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel prend en compte les éléments à caractère non récurrent tels que les coûts de restructuration, les coûts associés aux opérations de cessions, l'incidence des cessions d'actifs (sauf lorsqu'elles sont partie intégrante des activités), les coûts de fermeture d'entreprise ou de site, les abandons de créances et l'incidence des garanties données lorsqu'elles sont exercées.

en milliers d'euros

	31.12.2003	31.12.2004
Résultat sur cessions	47 677	(9 382)
Charges et produits exceptionnels sur opérations de gestion	(43 023)	(35 115)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation et risques exceptionnels	3 017	22 750
TOTAL	7 671	(21 747)

18. CHARGE NETTE D'IMPÔTS

18. 1. ANALYSE DE LA CHARGE NETTE D'IMPÔTS

en milliers d'euros

	31.12.2003	31.12.2004
Impôts courants	(67 796)	(100 059)
Impôts différés	39 434	799
TOTAL	(28 362)	(99 260)

18. 2. TAUX D'IMPÔT EFFECTIF

en milliers d'euros

	31.12.2004
RÉSULTAT AVANT IMPÔT ET AMORTISSEMENT DES ÉCARTS D'ACQUISITION	319 074
Taux d'imposition théorique	35,43 %
IMPÔTS ATTENDUS	(113 048)
Résultat taxé à taux réduit	969
Différentiel de taux (N/N - 1)	(4 759)
Différentiel de taux (pays étranger)	2 106
Création (utilisation) de déficit reportable n'ayant pas donné lieu à impôt différé	(30)
Impôts forfaitaires et autres compléments d'impôts	15 780
Autres différences permanentes	3 194
Autres	(3 472)
IMPÔTS EFFECTIVEMENT CONSTATÉS	(99 260)
Taux d'impôt effectif	31,11 %

18. 3. ANALYSE DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les actifs et passifs d'impôts différés sont issus des différences temporaires. Ils se ventilent comme suit à la clôture de l'exercice :

en milliers d'euros

Actif	130 844
Passif	37 771
Net	93 073

18. 4. ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS NON COMPTABILISÉS

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération non certaine s'élèvent au 31 décembre 2004 à 65 millions d'euros.

19. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

en milliers d'euros

	Engagements reçus	Engagements donnés
Bonne exécution	94 004	860 789
Retenues de garanties	193 883	735 469
Paiement à terme sous-traitants et fournisseurs	68 431	608 075
Garanties solidaires des associés		13 000
Soumission	123	34 375
Sûretés réelles	5 058	158 422
Contrats de location simple		85 163
Autres engagements	75 005	146 699
TOTAL	436 504	2 641 992

20. PROVISIONS POUR AVANTAGES AU PERSONNEL

Engagements de retraites

Les engagements de retraites du groupe couverts par des provisions concernent principalement la France. Les provisions sont calculées selon les hypothèses suivantes :

	31.12.2003	31.12.2004
Taux d'actualisation	4,75 %	4,75 %
Taux d'inflation	2 %	2 %
Taux de revalorisation des salaires	2 % - 3 %	2 % - 3 %
Taux de revalorisation des rentes	1,5 % - 2,5 %	1,5 % - 2,5 %
Période d'amortissement de la dette actuarielle initiale	10 - 15 ans	10 - 15 ans

Les engagements en matière de retraites concernent les indemnités conventionnelles de fin de carrière. Ils sont calculés selon la méthode actuarielle prospective et sont entièrement provisionnés au bilan.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE TOTAUX	391,6
dont :	
- couverts par des provisions	86,7
- couverts par des fonds de pension	243,4

Les écarts actuariels non provisionnés s'élèvent à 54,2 millions d'euros au 31 décembre 2004, ils sont amortis sur la durée de vie résiduelle des salariés en activité.

À la suite de l'adoption de la loi Fillon, la convention collective des cadres des travaux publics a été modifiée le 1^{er} juin 2004. L'effet de ce changement de régime s'est traduit par une augmentation des indemnités de fin de carrière du groupe pour un montant de 21,2 millions d'euros au 31 décembre 2004. Le coût des services passés relatif à ce changement de régime est amorti, à compter du 1^{er} juin 2004, sur la durée moyenne restant à courir des salariés en activité.

Autres avantages au personnel

en milliers d'euros	
TOTAL DES ENGAGEMENTS COUVERTS PAR DES PROVISIONS	11,9

21. CHARGES DE PERSONNEL - EFFECTIFS

	31.12.2003	31.12.2004
Ingénieurs et cadres	6 046	6 384
Non cadres	36 119	36 589
TOTAL	42 165	42 973

Les charges de personnel de l'ensemble des sociétés du groupe s'élèvent à **1 785 785 milliers d'euros**.

22. AUTRES INFORMATIONS

Il n'existe à la connaissance de la société, aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du groupe ou de la société.

Litiges et arbitrages

Le 23 mai 2004, une partie de la coque de la jetée de l'aérogare 2E de l'aéroport de Roissy s'est effondrée. Cet ouvrage avait été réalisé pour le compte d'Aéroports de Paris, qui, dans le cadre de ce projet, avait les qualités de maître d'ouvrage, d'architecte et de maître d'œuvre. Les travaux de construction de l'aérogare 2E avaient été réalisés en de multiples lots séparés par de nombreuses entreprises. Les coques (superstructures) de la jetée ont été construites par un groupement constitué de plusieurs filiales de VINCI Construction. Ce sinistre fait actuellement l'objet d'une procédure d'instruction pénale et d'une mesure d'expertise judiciaire dont l'objet est de déterminer les causes de l'effondrement. Les conséquences financières de ce sinistre tenant aux coûts de reconstruction d'une part et aux préjudices subis, ainsi que les modalités de leur prise en charge par les différents intervenants, restent à établir. La société estime toutefois que ce sinistre n'aura pas d'incidence défavorable significative sur sa situation financière.

La SNCF a saisi le tribunal administratif de Paris en 1997 de multiples requêtes dirigées contre de nombreuses entreprises du BTP, dont plusieurs appartiennent au groupe VINCI Construction, ayant pour objet le versement d'indemnités compensant un préjudice qu'elle estime avoir subi lors de la conclusion, entre 1987 et 1990, de marchés relatifs à la construction des lignes de TGV Nord et Rhône-Alpes et leur interconnexion. Cette demande était la conséquence de la condamnation des entreprises concernées par le Conseil de la concurrence en 1995, que la cour d'appel de Paris (statuant sur renvoi après cassation de son précédent arrêt de 1997) a globalement confirmé.

Le tribunal administratif de Paris a estimé le 15 décembre 1998 que les manœuvres anticoncurrentielles constatées par le Conseil de la concurrence permettent à la SNCF de soutenir que son consentement aurait été vicié lors de la passation des marchés concernés par deux de ces requêtes

et il a ordonné des mesures d'expertise pour en mesurer l'incidence. La cour d'appel de Paris a, par arrêts rendus le 22 avril 2004, confirmé cette décision. À la suite de cette décision, le tribunal administratif de Paris a décidé de clore l'instruction des autres instances sur lesquelles il ne s'était pas encore prononcé. Les demandes de la SNCF au titre de l'ensemble de ces requêtes impliquent des sociétés du groupe VINCI Construction ainsi que de nombreuses entreprises tierces. Le montant total réclamé aux groupements d'entreprises dans lesquels les sociétés du groupe VINCI Construction ont une participation s'élève à 97 millions d'euros.

Le groupe VINCI Construction estime, pour sa part, que la SNCF n'a pas subi de préjudice à l'occasion de la conclusion de ces marchés avec ses filiales concernées, dans la mesure où chacun de ces marchés a été négocié dans le détail avec la SNCF, qui est un maître d'ouvrage extrêmement expérimenté et compétent. La société VINCI Construction estime que ces litiges n'auront pas une incidence défavorable significative sur sa situation financière.

La société Sogea Nord-Ouest, filiale de Sogea Construction, avait été condamnée le 10 octobre 2000 par le tribunal de commerce de Lyon à payer 9 millions d'euros à la société HIL, maître d'ouvrage, à titre de pénalités en raison d'un retard dans la livraison d'un hôtel dû à un incendie provoqué par un sous-traitant. Sogea Nord-Ouest a fait appel de ce jugement et la cour d'appel de Lyon a rendu le 15 janvier 2004 un arrêt, devenu définitif, réduisant à 3 millions d'euros la condamnation de Sogea Nord-Ouest. En parallèle, Sogea Nord-Ouest va exercer des recours à l'égard des sous-traitants responsables et des assureurs.

Enfin, plusieurs sociétés du groupe VINCI Construction font l'objet d'enquêtes ou de procédures dans le cadre de la législation sur la concurrence et certains collaborateurs du groupe VINCI Construction font l'objet, à titre personnel, de procédures d'enquête judiciaire visant à déterminer s'ils ont participé à des pratiques restrictives de concurrence ou fait des actifs sociaux un usage inadapté qui aurait profité directement ou indirectement à des personnalités ou à des partis politiques. VINCI Construction ne s'attend pas à ce que ces procédures, en cas d'issue défavorable, aient pour effet de dégrader de manière significative sa situation financière.

23. ÉTABLISSEMENTS ET PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2004

	Méthode de consolidation	% d'intérêts
SOCIÉTÉ MÈRE		
VINCI CONSTRUCTION	IG	100
FILIALES		
SOGEA CONSTRUCTION	IG	100
BATEG SNC	IG	100
CAMPENON BERNARD CONSTRUCTION	IG	100
CAMPENON BERNARD MÉDITERRANÉE	IG	100
CAMPENON BERNARD RÉGIONS	IG	100
DESCHIRON	IG	100
EMCC	IG	100
SICRA	IG	100
SOBEA ENVIRONNEMENT	IG	100
SOGEA ATLANTIQUE	IG	100
SOGEA NORD	IG	100
SOGEA NORD-OUEST	IG	100
VINCI ENVIRONNEMENT	IG	100
GTM CONSTRUCTION	IG	100
ENTREPRISE PETIT	IG	100
CHANTIERS MODERNES	IG	100
DUMEZ EPS	IG	100
DUMEZ IDF	IG	100
DUMEZ MÉDITERRANÉE	IG	100
GTM BÂTIMENT	IG	100
GTM GÉNIE CIVIL ET SERVICES	IG	100
GTM MATÉRIEL	IG	100
GTM TERRASSEMENT	IG	100
LES TRAVAUX DU MIDI	IG	100
VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS	IG	100
BARRAGE NAGA HAMMADI (ÉGYPTE)	IP	33
CTRL (CHANNEL TUNNEL RAIL LINK)	IP	38
JANIN ATLAS (CANADA)	IG	100
CHARILAOS TRIKOUPIS (GRÈCE)	IP	53
S C GRUPO 3 (CHILI)	IG	100
SOCASO	IP	67
SOCATOP	IP	42
THALYS IV (PAYS-BAS)	IP	13
TUNNELS HALLANDSAS (SUÈDE)	IP	40

VINCI CONSTRUCTION FILIALES INTERNATIONALES	IG	100
DUMEZ-GTM CALÉDONIE	IG	100
FIRST CZECH CONSTRUCTION COMPANY - FCC (RÉPUBLIQUE TCHÈQUE)	IG	100
GTM GUADELOUPE	IG	100
HÍDÉPÍTÓ (HONGRIE)	IG	98
NOFRAYANE (GUYANE)	IG	100
NOVKOL (SERBIE)	IG	70
SBTPC (RÉUNION)	IG	100
SMP CONSTRUCTION (RÉPUBLIQUE TCHÈQUE)	IG	96
SOBEA GABON	IG	90
SOGEA MARTINIQUE	IG	100
SOGEA RÉUNION	IG	100
SOGEA-SATOM	IG	100
WARBUD (POLOGNE)	IG	73
FREYSSINET	IG	100
FREYSSINET FRANCE	IG	100
FREYSSINET HONG KONG	IG	100
FREYSSINET INTERNATIONAL & CIE	IG	100
FREYSSINET KOREA (CORÉE)	IG	90
IMMER PROPERTY (AUSTRALIE)	IG	70
MÉNARD SOLTRAITEMENT	IG	100
THE REINFORCED EARTH CY (USA)	IG	100
SOGEA HOLDINGS LTD (GRANDE-BRETAGNE)	IG	100
CRISPIN & BORST	IG	100
ROSSER & RUSSELL	IG	100
VINCI INVESTMENT	IG	100
VINCI PLC	IG	100
COMPAGNIE D'ENTREPRISES CFE (BELGIQUE)	IG	44
BAGECI	IG	44
BPC - BÂTIMENTS ET PONTS CONSTRUCTION (BELGIQUE)	IG	44
DEME (DREDGING ENVIRONMENTAL AND MARINE ENGINEERING)	IP	22
MBG	IG	44
VAN WELLEN	IP	22
VINCI CONSTRUCTION USA	IG	100
SKE LLC	IG	100
VINCI CONSTRUCTION HOLDING		
DUMEZ CONSTRUCTION	IG	100
WIEMER UND TRACHTE (ALLEMAGNE)	ME	39

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

VINCI CONSTRUCTION EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2004

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société de VINCI Construction relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.2 de l'annexe qui expose le traitement comptable des opérations d'apport réalisées en 2001 dans le cadre des opérations de réorganisation du pôle Construction du groupe VINCI.

2. JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Comme indiqué dans la note 1.10 de l'annexe, le groupe comptabilise le résultat de ses contrats à long terme selon la méthode de l'avancement sur la base des meilleures estimations disponibles des résultats à terminaison. Dans le cas où des prévisions à fin d'affaire font ressortir des résultats déficitaires, des provisions pour pertes à terminaison sont comptabilisées. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels consolidés pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion du président. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 30 mars 2005

Les commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES
Thierry BENOIT

SALUSTRO REYDEL
Bernard CATTENOT Hubert LUNEAU



5, cours Ferdinand-de-Lesseps 92851 Rueil-Malmaison Cedex - France
Tél.: + 33 1 47 16 39 00 - Fax: + 33 1 47 16 46 26 - Internet : www.vinci-construction.com